

Demande de décision préjudicielle, présentée par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, dans l'affaire Amministrazione delle Finanze dello Stato contre Salumificio di Verona Vassanelli

(Affaire 213-80)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'une demande de décision à titre préjudiciel par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, rendue le 2 juillet 1980, dans l'affaire Amministrazione delle Finanze dello Stato contre Salumificio di Verona Vassanelli, et qui est parvenue au greffe de la Cour le 27 octobre 1980.

Les questions soumises à la Cour sont identiques à celles qui lui ont été déférées dans l'affaire 212-80.

Demande de décision préjudicielle, présentée par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, dans l'affaire Amministrazione delle Finanze dello Stato contre société Fratelli Ultrocchi

(Affaire 214-80)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'une demande de décision à titre préjudiciel par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, rendue le 2 juillet 1980, dans l'affaire Amministrazione delle Finanze dello Stato contre société Fratelli Ultrocchi, et qui est parvenue au greffe de la Cour le 27 octobre 1980.

Les questions soumises à la Cour sont identiques à celles qui lui ont été déférées dans l'affaire 212-80.

Demande de décision préjudicielle, présentée par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, dans l'affaire société Orlandi e Figlio contre Amministrazione delle Finanze dello Stato

(Affaire 215-80)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'une demande de décision à titre préjudiciel par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, rendue le 2 juillet 1980, dans l'affaire société Orlandi e Figlio contre Amministrazione delle Finanze dello Stato, et qui est parvenue au greffe de la Cour le 27 octobre 1980.

Les questions soumises à la Cour sont identiques à celles qui lui ont été déférées dans l'affaire 212-80.

Demande de décision préjudicielle, présentée par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, dans l'affaire Amministrazione delle Finanze dello Stato contre sas Molino Figli di Gino Borgioli

(Affaire 216-80)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'une demande de décision à titre préjudiciel par ordonnance de la Corte Suprema di Cassazione, rendue le